



CENTICH  
51 rue du Vallon 49000 Angers  
Sébastien LARDEUX

# Site Retraite Harmonie Mutuelle














## Rapport d'audit RGAA V4.1

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/>

CENTICH

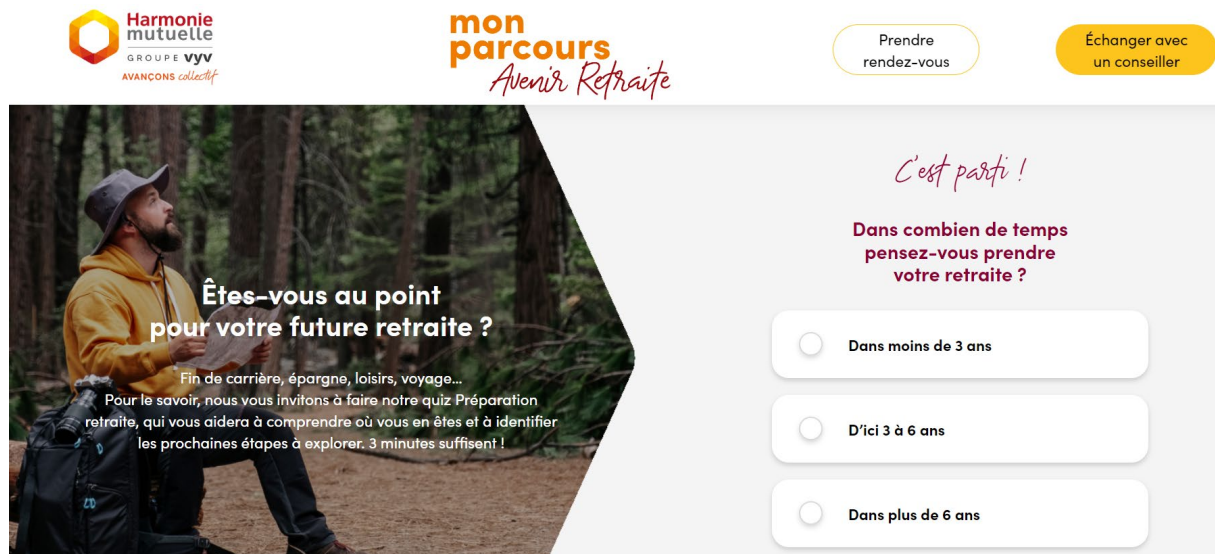
11 juillet 2024

## Table des matières

I.	Contexte.....	3
A.	Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? .....	5
B.	Échantillon évalué.....	6
C.	Environnement de test et outils .....	7
D.	Résumé de l'accessibilité du site .....	8
II.	Résultats détaillés .....	9
A.	Images.....	10
1.	Critère 1.3 :  impact modéré : .....	10
2.	Critère 1.6 :  Impact important : .....	11
3.	Critère 1.8 :  impact modéré : .....	12
B.	Couleurs .....	13
1.	Critère 3.1 :  Impact important : .....	13
2.	Critère 3.2 :  Impact important : .....	14
3.	Critère 3.3 :  Impact important : .....	15
C.	Liens .....	17
1.	Critère 6.1 :  Impact important : .....	17
D.	Éléments obligatoires .....	18
1.	Critère 8.2 :  Impact important : .....	18
2.	Critère 8.4 :  Impact important : .....	19
E.	Structuration.....	20
1.	Critère 9.1 :  impact modéré : .....	20
2.	Critère 9.2 :  impact modéré : .....	21
F.	Formulaires .....	22
1.	Critère 11.11 :  Impact important : .....	22
G.	Navigation.....	24
1.	Critère 12.1 :  Impact important : .....	24

2.	<b>Critère 12.9 : ⚠ Impact important :</b>	26
H.	<b>Autres recommandations</b>	27
1.	Non-conformités dérogées pour contenus en téléchargement en nombre important	27
2.	Non-conformités dérogées car associées à des outils tiers	27
3.	Non-conformités dérogées car associées à des charges disproportionnées	27
III.	<b>Conclusion</b>	29
A.	Priorisation des correctifs	29
B.	Rappel des obligations d'affichage	30

## I. Contexte



Dans le cadre du suivi d'accessibilité, à la demande de Géraldine GUYADER, le CENTICH a évalué l'accessibilité du site

« <https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/> » durant le mois de juillet 2024.

Dans le cadre de cette évaluation, un audit suivant la méthodologie du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA, version 4.1) a été mené par le [CENTICH](#). L'évaluation des critères a été réalisée sur 12 pages du site et est disponible sur demande (dans un tableur annexe de ce rapport).

Des tests en situation réelle ont également été menés :

- Tests en situation de handicap visuel via des technologies d'assistance dédiées (lecteurs d'écran) par le CENTICH ;

Ce rapport ne décrit les résultats que pour les pages listées en page 6 et a plusieurs objectifs :

- Introduire le lecteur à l'accessibilité numérique et son cadre réglementaire ;
- Décrire l'échantillon choisi et les motivations associées ;
- Décrire les outils et environnements utilisés pour effectuer les tests ;
- Résumer les résultats de l'audit ;
- Détailler les résultats de l'audit, notamment en :
  - Décrivant les non-conformités afin de faciliter la lisibilité de l'évaluation et la compréhension des recommandations ;
  - Précisant l'impact pour les usagers (niveau d'impact et typologies de handicap concernées) ;
  - Proposant des recommandations annexes au référentiel, pour aller au-delà de la réglementation ;
- Proposer une priorisation des corrections en fonction de l'impact des non-conformités pour les usagers ;
- Rappeler les obligations d'affichage et de mentions concernant l'accessibilité sur le site ;

Les descriptions des non-conformités et recommandations ont pour objectif de présenter l'information à toute personne, y compris les néophytes du développement informatique. Cependant, certaines considérations d'accessibilité étant techniques (lié à une « façon » de coder par exemple) et certaines recommandations étant détaillés, ces descriptions peuvent contenir des informations techniques (noms d'éléments ou d'attributs HTML, extrait de code, etc.).

## A. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique a pour but de rendre tous les services en ligne accessibles à tous, peu importe les modes de consultation ou les capacités. Pour être accessible à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap, les services en ligne doivent être :

- **Perceptibles** : l'information doit pouvoir être obtenue sans perte quel que soit la manière pour l'utilisateur de la consulter. Par exemple, en proposant des alternatives textuelles aux images ;
- **Utilisables** : le service doit proposer une ergonomie adaptée aux différents modes d'interaction (souris, claviers, écrans tactiles, etc.), laisser le temps à l'utilisateur d'agir et veiller à sa santé. Par exemple, en rendant les fonctionnalités accessibles au clavier ;
- **Compréhensibles** : le contenu et les interactions doivent être clairs et prévisibles. Par exemple, en suivant les standards afin que l'utilisateur soit déjà « habitué » à utiliser le site à sa première visite ;
- **Robustes** : le service doit être compatible avec les outils de navigation et les technologies d'assistance actuels et futurs ;

Lorsque des problèmes d'accessibilité existent, la navigation, l'obtention de l'information et les interactions deviennent difficiles voire impossibles.

Améliorer l'accessibilité d'un site internet bénéficie à tous les usagers, situation de handicap ou non. Cela simplifie par exemple la navigation et la compréhension des contenus sur la variété de supports actuels (ordinateurs, téléphones, TV, etc.).

En France, la mise en œuvre de l'accessibilité numérique est mise en œuvre par le biais d'un référentiel (le RGAA) et d'une législation associée. Ce référentiel se base sur les normes internationales (WCAG, rédigées par le W3C), décomposées en trois niveaux :

- A : ce qui doit être fait ;
- AA (double A) : ce qui devraient être fait ;
- AAA (triple A) : ce qui peut être fait ;

Le RGAA fixe le niveau de conformité minimum au niveau AA.

Vous trouverez plus d'informations sur l'accessibilité numérique, ses champs d'application ou la réglementation sur [le site du RGAA](#).

## B. Échantillon évalué

Le cadre de l'audit fixe l'évaluation du site à un échantillon de 10 pages dont vous trouverez ci-dessous la liste :

Page d'accueil,

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/>

Page échanger avec un conseiller,

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/form>

Page Dans plus de 6 ans

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/>

Page étape 2 sur 10

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/>

Page étape 4 sur 10

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/>

Page étape 6 sur 10

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/>

Page étape 8 sur 10

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/>

Page étape 10 sur 10

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/>

Page Explorateur

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/quiz/result>

Page Recevoir mon parcours

<https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/form/mail>

Cette sélection aurait également été étendue avec des pages permettant l'administration des contenus du site. En effet, l'accessibilité numérique doit être appliquée à l'intégralité des interfaces d'un site, y compris les interfaces en permettant l'administration.

## C. Environnement de test et outils

Afin d'effectuer l'évaluation de l'accessibilité du site, les combinaisons de systèmes d'exploitation, navigateurs et technologies d'assistance suivantes ont été utilisées :

Typologie	Système	Navigateur	Technologie d'assistance
Ordinateur	Windows 11	Firefox 128.0	NVDA 2024.1
Ordinateur	Windows 11	Edge 126.0	JAWS 2023.2402.1
Ordinateur	Mac OS 14.5	Safari 17.5	Voice Over 4
Mobile	iPhone SE	Safari 17.5	Voice Over 4/IOS 17.5.1

Plusieurs outils complémentaires ont également été utilisés dans le cadre des tests :

- Outils de développement du navigateur Firefox ;
- Outils de développement du navigateur Chrome ;
- Outils de développement du navigateur Microsoft Edge ;
- Extension « ANDI » pour Firefox ;
- Extension « Assistant RGAA » pour Firefox ;
- Extension « Headings Map » pour Firefox ;
- Extension « Orange Confort+ » pour Firefox ;
- Extension « Stark Accessibility Checker » pour Edge ;
- Extension « A11Y Tools » pour Safari ;
- Application « Colour Contrast Analyser » pour Windows ;

Pour plus d'informations sur les environnements de tests, vous pouvez consulter [le guide du gouvernement sur les environnements de tests](#).



## D. Résumé de l'accessibilité du site

L'audit du site « <https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/> » a mis en évidence :

- **29 conformités ;**
- **14 non-conformités ;**
- **63 critères non applicables ;**
- **7 dérogations ;**

Le **pourcentage de critères respectés** est de **67,44%**<sup>1</sup>, et le **taux moyen de conformité du service** est de **93,00%**<sup>2</sup>.

RGAA 4.1.2 – GRILLE D'ÉVALUATION – Modifiée par CENTICH version 3.0																
Synthèse par thématiques et par statuts – Calculs sur la totalité des pages																
Statut	IMAGES	CADRES	COULEURS	MULTIMÉDIA	TABLEAUX	LIENS	SCRIPTS	ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES	STRUCTURATION	PRÉSENTATION	FORMULAIRES	NAVIGATION	CONSULTATION			
C	26	0	16	0	0	9	0	50	18	98	43	31	10	301 C		
NC	4	0	3	0	0	1	0	11	2	0	1	2	0	24 NC		
NA	60	20	11	130	80	10	50	39	20	42	86	77	110	735 NA		
D	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	4	0	7 D		
NT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 NT		
Synthèse finale à l'échelle de l'échantillon																
Nombre de critères conformes													29			
Nombre de critères non conformes													14			
Nombre de critères non applicables													63			
de critères (doit être 106 à la fin de l'audit)													106			
Taux de conformité au RGAA										Taux global					67,44%	
Taux de conformité au RGAA										Taux moyen					93,00%	

Le site est donc considéré comme **partiellement conforme** d'un point de vue réglementaire.

<sup>1</sup> **Méthode de calcul du pourcentage de critères respectés** : il s'agit du nombre de critères conformes divisés par le nombre de critères applicables (sur la totalité de l'échantillon). Un critère applicable est un critère conforme ou non-conforme sur au moins une page de l'échantillon.

<sup>2</sup> **Méthode de calcul du pourcentage de critères respectés** : il s'agit du nombre de critères conformes divisés par le nombre de critères applicables (sur la totalité de l'échantillon). Le taux de conformité du service est quant à lui la moyenne des taux de conformité de chaque page.

Les usagers les plus pénalisés par les non-conformités identifiées sont les utilisateurs de lecteur d'écran (déficience visuelle) ou naviguant au clavier (déficience moteur).

## II. Résultats détaillés

Les résultats détaillés sont décomposés par thématique du RGAA où des non-conformités ont été identifiées. Une dernière section proposera également des recommandations non liées au RGAA afin d'aller au-delà de la réglementation.

Chaque non-conformité est présentée avec l'un des niveaux d'impact suivants :

- **^ Impact faible** : le problème gêne peu l'obtention de l'information ou l'accès à une fonctionnalité ;
- **^ Impact modéré** : le problème gêne ou empêche l'obtention de l'information ou l'accès à une fonctionnalité, mais une solution de contournement simplement accessible est disponible ;
- **^ Impact important** : le problème empêche l'obtention de l'information ou l'accès à une fonctionnalité et aucune solution de contournement n'est disponible ;

## A. Images

### 1. Critère 1.3 : **↑ impact modéré :**

**Rappel du critère : Pour chaque image porteuse d'information ayant une alternative textuelle, cette alternative est-elle pertinente ? (hors cas particuliers) ?**

**Invalidé** 1 Images avec un nom accessible trop long

Ce test vérifie si le nom accessible des images est inférieur à 80 caractères.

Étiquettes : **Noms accessibles**

N°	Statut	Item	Nom accessible calculé
1A1	Invalidé	<pre>&lt;img src="https://retraite.harmonie-mutuelle.fr/images/depart_anticipe.jpg" class="thumbnail" alt="Connaissez-vous les conditions de départ anticipé au titre de la carrière longue ?"&gt;</pre>	Connaissez-vous les conditions de départ anticipé au titre de la carrière longue ? Cacher le détail du calcul <ul style="list-style-type: none"> <li>alt: Connaissez-vous les conditions de départ anticipé au titre de la carrière longue ?</li> </ul>

Figure 1 : Exemple d'une alternative textuelle trop longue.

Une alternative textuelle ne doit pas dépasser 80 caractères, sinon cela devient une LONGDESC (description détaillée).

### Et si l'alternative textuelle est plus longue que seulement 80 caractères ?

Dans certains cas (si l'image est une frise chronologique par exemple), il ne sera pas possible de retranscrire les informations présentes dans l'image en une seule phrase.

Dans ce cas, une description détaillée devra être mise à disposition de l'utilisateur (via une référence adjacente, via une page accessible par un lien ou bouton adjacent).

## 2. Critère 1.6 : ⚡ Impact important :

Rappel du critère : Chaque image porteuse d'information a-t-elle, si nécessaire, une description détaillée ?



Figure 2 : Graphique nécessitant une longue description

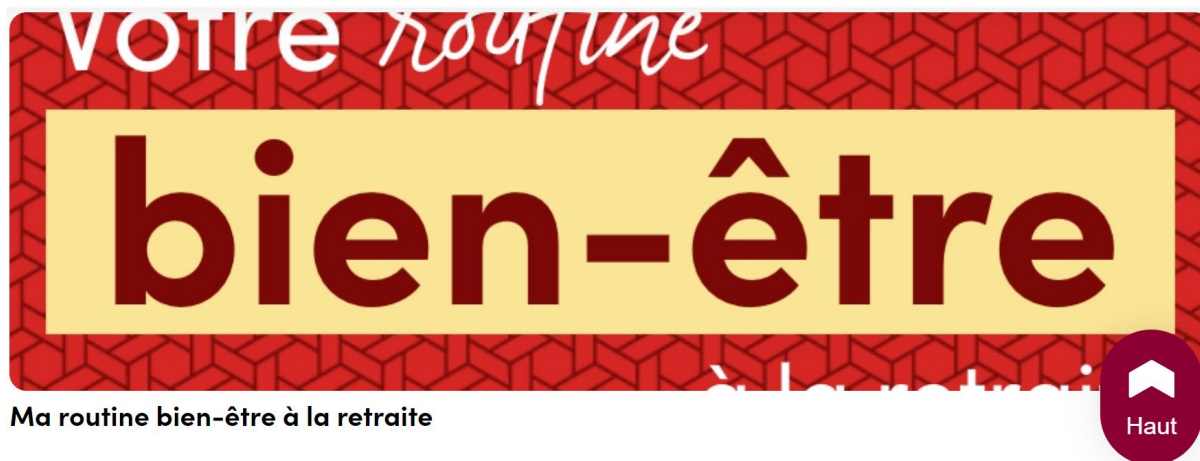
```

```

Le graphique ci-dessus, montre bien un résultat avec une position orientée vers la gauche. Il est donc logique d'expliquer à quoi cela correspond, en retraçant les critères sélectionnés auparavant. Une LONGDESC est donc fortement conseillée pour expliquer ce dernier.

### 3. Critère 1.8 : **impact modéré :**

**Rappel du critère : Chaque image texte porteuse d'information, en l'absence d'un mécanisme de remplacement, doit si possible être remplacée par du texte stylé. Cette règle est-elle respectée (hors cas particuliers) ?**



*Figure 3 : Pertes d'information en cas de grossissement*

Selon la nature du texte en image, sa police ou ses effets graphiques, l'impact peut rester modéré ou devenir suffisamment fort pour empêcher l'accès à l'information.

Les déficients visuels vont avoir de grandes difficultés à lire des textes en images, car ils ne pourront pas agrandir les textes par exemple. Par ailleurs, la composition elle-même de ces textes (utilisation de police exotique, effet graphique sophistiqué ou disposition particulière) peut générer également de grandes difficultés de lecture.

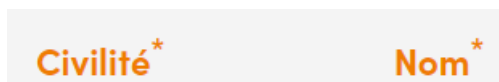
Certains utilisateurs présentant des troubles de la lecture peuvent avoir recours à des feuilles de styles personnalisées pour modifier la police d'écriture et en utiliser une plus spécifique. Les textes en images ne peuvent être adaptés.

Le recours à la désactivation totale des images de la page n'est pas un moyen fiable et efficace, car la recombinaison de la page non contrôlée peut provoquer plus de problèmes qu'elle n'en résout.

## B. Couleurs

### 1. Critère 3.1 : ⚠ **Impact important :**

**Rappel du critère : Dans chaque page Web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la couleur. Cette règle est-elle respectée ?**



*Figure 4 : Seul moyen de deviner le caractère obligatoire*

L'astérisque est le seul moyen de comprendre que l'information est obligatoire, de plus avec une couleur orange.

Dans certains cas, l'absence à une information donnée par la couleur a pour conséquence une perte d'information, mais bien généralement ce problème d'accessibilité rend les contenus ou les fonctionnalités inutilisables. Ces problèmes devraient être corrigés sans délai.

Si un aveugle ne peut pas du tout voir les couleurs, beaucoup d'utilisateurs n'ont qu'une vision partielle ou dégradée des couleurs. Cela peut concerner une seule couleur, plusieurs couleurs ou des combinaisons de couleurs particulières.

Le déficit de perception des couleurs est très répandu et ses conséquences peuvent être désastreuses pour la perception et la compréhension des contenus et des fonctionnalités.

Dans le cas d'une fonctionnalité, par exemple une fonctionnalité de sélection multiple dans une liste d'objets, si le statut sélectionné est uniquement indiqué par une couleur, ces utilisateurs se retrouveront dans l'incapacité d'utiliser la fonctionnalité.

Dans le cas où l'information donnée par la couleur fait partie d'une image, comme un graphique par exemple, c'est l'accès à l'information lui-même qui devient impossible.

Il n'existe pas de technologie d'assistance efficace pour traiter ces problèmes d'accessibilité.

## 2. Critère 3.2 : ⚠ Impact important :

Rappel du critère : Dans chaque page Web, le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment élevé (hors cas particuliers) ?

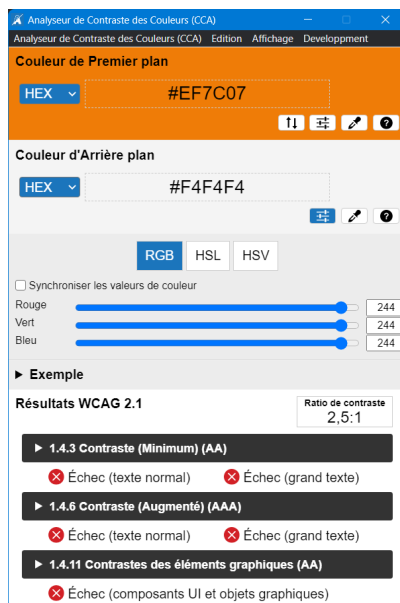


Figure 5 : Ratio de contraste insuffisant

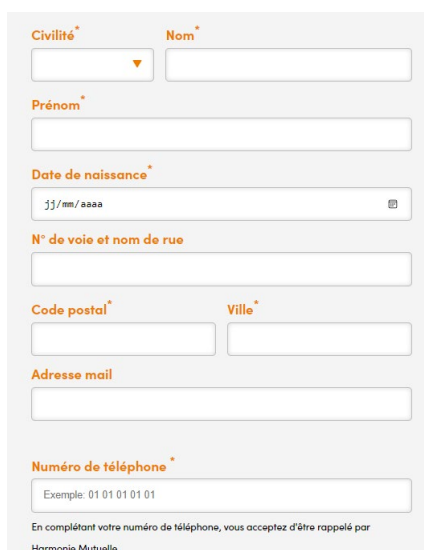


Figure 6 : Formulaire manquant de contraste

Les ratios de contraste sont insuffisants pour remplir correctement le formulaire.

### 3. Critère 3.3 : ⚡ Impact important :

Rappel du critère : Dans chaque page Web, les couleurs utilisées dans les composants d'interface ou les éléments graphiques porteurs d'informations sont-elles suffisamment contrastées (hors cas particuliers) ?

**mon  
parcours**

Figure 7 : slogan "Mon parcours" en orange

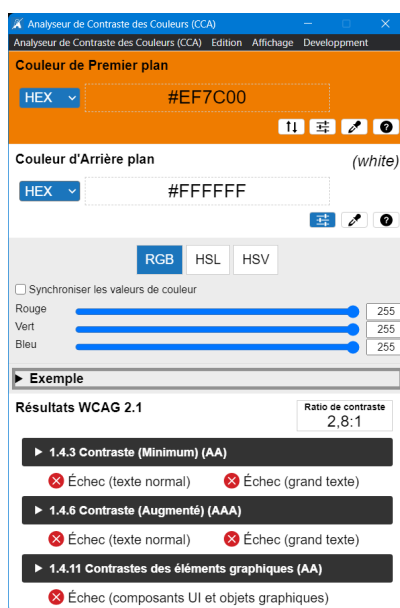


Figure 8 : Ratio de contraste insuffisant

De manière similaire, et quelquefois combinée au problème de perception des couleurs, la dégradation de la lisibilité des contenus du fait de l'utilisation de contraste trop faible, touche un grand nombre d'utilisateurs dont la part augmente avec l'âge.

Il existe de nombreux outils dont certains sont incorporés aux options d'accessibilité des systèmes d'exploitation permettant d'augmenter les contrastes, mais ces outils sont très dépendants de la nature des informations traitées. Par exemple, s'ils sont efficaces sur du texte, ils ne seront d'aucune utilité sur du texte ou des boutons en images ou du texte incrusté dans des vidéos par exemple.

En dernier recours les utilisateurs peuvent désactiver la couche CSS avec deux inconvénients majeurs : cela ne règlera pas le problème des textes en images et l'expérience utilisateur, du fait de la perte de la mise en page, peut être simplement désastreuse.



Dans le cas de problèmes de contrastes sur des images textes, l'utilisateur impacté peut tenter de désactiver les images du site pour récupérer l'alternative des images en question.

Sur des sites très simples, cette stratégie de consultation peut être efficace, mais elle devient vite totalement inefficace sur des sites plus complexes.

Bien que de niveau AA cette problématique devrait être considérée, car elle peut avoir des conséquences particulièrement importantes sur la lisibilité des contenus.

1. Critère 6.1 : **⚠ Impact important :**

Rappel du critère : Chaque lien est-il explicite (hors cas particuliers) ?



*Figure 9 : Logo signifiant un retour à la page d'accueil !*

Le logo d'Harmonie mutuelle ne permet pas de comprendre que cela permet d'aller, de retourner à la page d'accueil. On y accède par déduction.

L'impact est très dépendant de la nature des problèmes relevés et la nature des liens. Comme pour les alternatives d'images, un seul lien sans intitulé peut rendre l'ensemble d'un processus totalement inexploitable. Les problèmes concernant les liens vides au moins devraient être corrigés sans délai.

Les aveugles et grands malvoyants qui accèdent au contenu par l'intermédiaire d'un lecteur d'écran et la plupart déficients visuels ne peuvent pas voir l'ensemble des contenus et de la page. Dans ce contexte en l'absence d'intitulé de lien explicite ou en présence de liens sans intitulé, ces utilisateurs peuvent être dans l'incapacité d'utiliser les contenus faute de pouvoir déterminer les actions associées aux liens.

Les handicapés moteurs, naviguant à la voix, en l'absence d'intitulés explicites peuvent devoir réaliser beaucoup d'action pour tester les liens ce qui peut rendre l'utilisation de la page excessivement complexe.

Enfin les handicapés mentaux ou cognitifs en l'absence d'intitulé explicite peuvent être dans l'incapacité de les comprendre et les utiliser.

## D. Éléments obligatoires

### 1. Critère 8.2 : ⚠ Impact important :

**Rappel du critère : Pour chaque page web, le code généré est-il valide selon le type de document spécifié ?**

Erreurs (7) · Masquer toutes les erreurs · Afficher toutes les erreurs

- 1  Un élément `img` doit avoir un attribut `alt`, sauf sous certaines conditions. Pour plus de détails, consultez [les conseils sur la fourniture d'alternatives textuelles pour les images](#).
- 2 L'attribut `___` n'est pas autorisé sur l'élément `___` à ce stade. (4) · [Tout masquer](#) · [Tout afficher](#)
  - 2.1  Le `dernier` attribut n'est pas autorisé sur `l'entrée d'élément` à ce stade. (3)
  - 2.2  Attribut `href` non autorisé sur le `bouton` d'élément à ce stade.
- 3  Mauvaise valeur `pour` pour l'attribut `pour` sur `l'étiquette` de l'élément : un ID ne doit pas être la chaîne vide.
- 4  La valeur de l'attribut `for` de l'élément `label` doit être l'ID d'un contrôle de formulaire non masqué.

---

Avertissements (3) · Masquer tous les avertissements · Afficher tous les avertissements

- 1  L'attribut `type` n'est pas nécessaire pour les ressources JavaScript. (3)

---

Messages d'information (2) · Masquer tous les messages d'information · Afficher tous les messages d'information

- 1  La barre oblique de fin sur les éléments vides n'a aucun effet et interagit mal avec les valeurs d'attribut sans guillemets. (2)

Figure 10 : Exemple d'erreurs suite à la validation HTML

Beaucoup de technologies d'assistances s'appuient sur le code des pages pour assurer les restitutions et les interactions avec l'utilisateur. Par exemple, un lecteur d'écran ou un système de contrôle vocal vont travailler à partir du code HTML fourni par le navigateur et les informations accessibles au moyen des API d'accessibilité du système.

Si le code HTML comporte des erreurs de code comme des balises mal écrites, cela risque de rendre certaines fonctionnalités essentielles inopérables comme la navigation de liens en liens par exemple.

## 2. Critère 8.4 : ⚠ Impact important :

**Rappel du critère : Pour chaque page web ayant une langue par défaut, le code de langue est-il pertinent ?**

```
<!DOCTYPE html>  
<html lang="en">  
  
<head>
```

*Figure 11 : Code langue en anglais*

Le code langue dans le DOCTYPE est en anglais. La synthèse distribue des informations dans une langue non souhaitée.

L'impact est très dépendant du volume de problèmes relevés.

Bien que pouvant être complexes à mettre en place lorsqu'elles dépendent des contributeurs, les indications de langue auront un impact réel sur la compréhension des contenus par les systèmes de vocalisation. Les indications dépendantes du développement, comme l'indication de traitement principale de la page, ou liées à des glossaires par exemple, devraient être traitées sans délai.

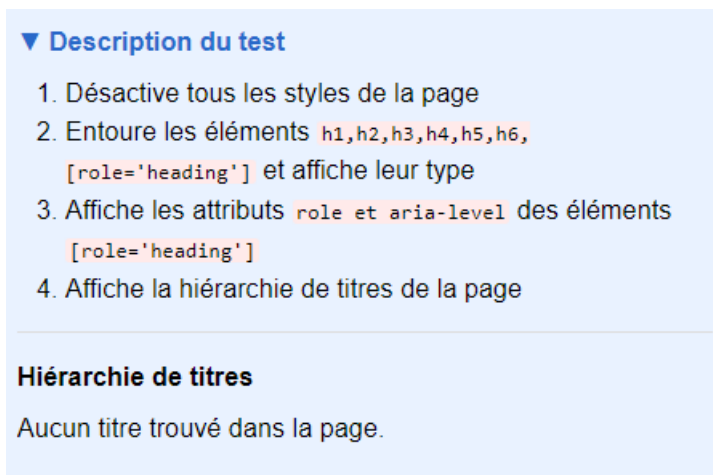
Les aveugles et grands malvoyants qui utilisent un lecteur d'écran auront de grandes difficultés à comprendre le texte si celui-ci est lu dans une mauvaise langue, les obligeant éventuellement à modifier d'eux-mêmes, s'ils parviennent à l'identifier, le jeu de langue à utiliser.

De même certains handicapés mentaux ou cognitifs qui souffrent d'illettrisme ou de dyslexie peuvent recourir à des systèmes de vocalisation qui seront rendus inopérants en l'absence d'indication de langues appropriées.

## E. Structuration

### 1. Critère 9.1 : **⤴ impact modéré :**

**Rappel du critère : Dans chaque page Web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?**



*Figure 12 : absence de titres sur la page formulaire*

Sur les pages de formulaire, on déplore l'absence de titres.

S'il n'y a généralement pas d'impact en termes d'accès à l'information, les problèmes relevés sur le titrage devraient être corrigés sans délai. La présence de titre est un dispositif qui est plébiscité par les utilisateurs.

Les problèmes relevés sur les listes peuvent avoir un impact moins fort, mais la désactivation des fonctionnalités de navigation rapide dans les listes peut compliquer à l'excès la navigation dans le contenu.

En l'absence d'un titrage du contenu, les aveugles et les grands malvoyants peuvent rencontrer des difficultés à comprendre et retrouver de l'information dans le contenu.

En l'absence de listes certains types de contenus comme les successions de liens peuvent devenir ambigus ou difficilement identifiables.

Dans les deux cas, absences de titres et de listes, les fonctionnalités de navigation proposées par les lecteurs d'écran pour les aveugles et grands malvoyants ou directement par les navigateurs ou des plug-ins pour les handicapés moteurs seront inopérantes.

## 2. Critère 9.2 : impact modéré :

Rappel du critère : Dans chaque page Web, la structure du document est-elle cohérente (hors cas particuliers) ?



Figure 13 : Header de la page d'accueil



Figure 14 : Footer de la page d'accueil

Seules les balises header et Footer sont présentes.

Ces fonctionnalités sont essentielles pour les aveugles, grands malvoyants et handicapés moteurs. Les problèmes de structure HTML5, parce qu'ils peuvent compliquer à l'excès la navigation dans le contenu, devraient être traités systématiquement.

Les lecteurs d'écrans ou certains plug-ins de navigateurs proposent des moyens de navigation rapide fondés sur les éléments de structure du document en HTML5.

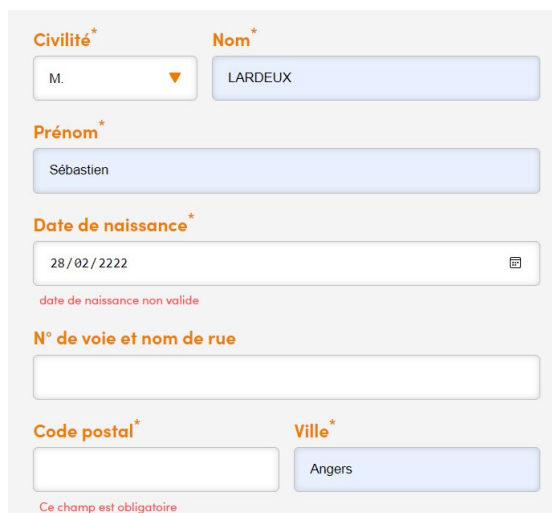
En leur absence les aveugles et grands malvoyants peuvent avoir des difficultés à identifier les grandes zones du document ou à circuler rapidement dans la page, par exemple sur les éléments de navigation.

Les handicapés moteurs verront quant à eux les fonctionnalités d'accès rapides aux grandes zones du document inopérantes.

## F. Formulaires

### 1. Critère 11.11 : ⚡ Impact important :

**Rappel du critère : Dans chaque formulaire, le contrôle de saisie est-il accompagné, si nécessaire, de suggestions facilitant la correction des erreurs de saisie ?**



The image shows a web form with the following fields and values:

- Civilité\***: M. (dropdown menu)
- Nom\***: LARDEUX
- Prénom\***: Sébastien
- Date de naissance\***: 28 / 02 / 2222 (calendar icon on the right). Below the field is the error message: "date de naissance non valide".
- N° de voie et nom de rue**: (empty text field)
- Code postal\***: (empty text field). Below the field is the error message: "Ce champ est obligatoire".
- Ville\***: Angers

*Figure 15 : Absence de renvoie automatique vers les erreurs*

Sur les pages de formulaire, on déplore l'absence d'un renvoie automatique vers soit les erreurs de saisie, les omissions, ou par exemple le formatage de la date de naissance.

Si l'impact peut varier de manière importante en fonction de la nature et du volume de problème relevé, cela constitue toujours un problème grave qui devrait être traité sans délai.

À noter que le RGAA accepte que les messages d'erreur soient présents préalablement à la saisie sans liaison programmatique permettant de les vocaliser au moment de la prise d'action sur les champs concernés. Si cette pratique est envisageable dans certains cas (formulaire court, saisie implicite, etc.) cette pratique atteint très vite ses limites dans les formulaires plus complexes jusqu'à constituer un véritable problème d'accessibilité.

Les aveugles et grands malvoyants et les déficients visuels qui utilisent un lecteur d'écran ou une loupe vocalisée pourraient rencontrer des difficultés majeures si les messages d'erreur ne sont pas vocalisés préalablement à la saisie.

De même ces utilisateurs pourraient être dans l'ignorance de la présence d'erreur de saisie si celle-ci n'est pas indiquée dans le titre de la page en cas de rechargement de page.

Enfin les handicapés mentaux pourraient être dans l'incapacité de remplir un champ de formulaire sans indication préalable du format attendu ou fourniture d'un exemple de saisie réelle en cas d'erreur persistante.



## G. Navigation

### 1. Critère 12.1 : ⚡ Impact important :

**Rappel du critère : Chaque ensemble de pages dispose-t-il de deux systèmes de navigation différents, au moins (hors cas particuliers) ?**

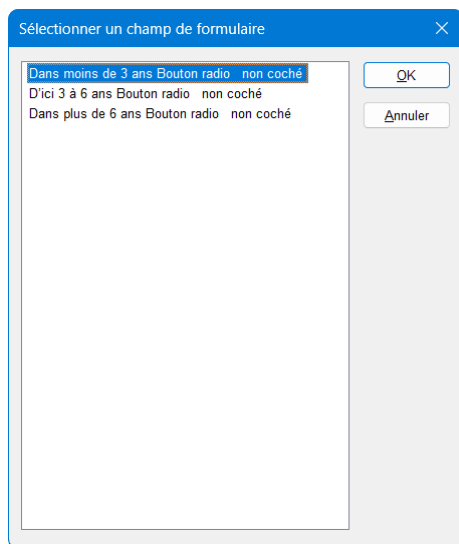


Figure 16 : Liste des champs de formulaire

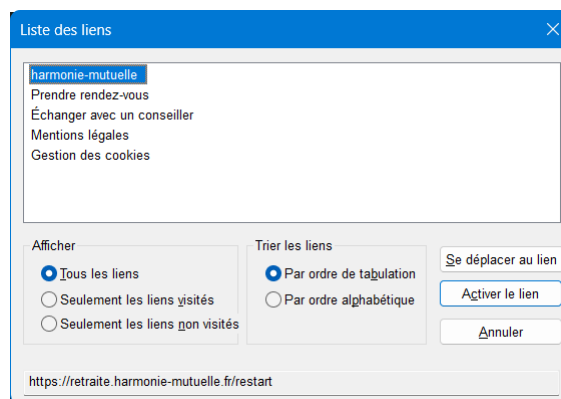


Figure 17 : Liste des liens

Pour chaque ensemble de pages du site, il faut vérifier la présence :

- Soit d'un menu de navigation (fil d'Ariane) et d'un plan du site ;
- Soit d'un menu de navigation (fil d'Ariane) et d'un moteur de recherche ;
- Soit d'un moteur de recherche et d'un plan du site ;

De manière générale tous les utilisateurs pourraient rencontrer des difficultés dans le cas où la navigation dans le site ou un ensemble de pages ne dépend que d'un système de navigation unique.

Pour les handicapés moteurs les difficultés pourraient devenir majeures s'ils ne sont pas en capacité d'utiliser un menu de navigation trop complexe en l'absence de système de navigation alternatif, comme un plan du site par exemple.

Les aveugles et grands malvoyants pourraient, en outre rencontrer des difficultés pour repérer les éléments de navigation si ceux-ci sont déplacés d'une page à l'autre dans le code de la page.

Les handicapés mentaux ou cognitifs pourraient également rencontrer des difficultés si les éléments de navigation adoptent des styles et des présentations très différentes d'une page à l'autre.

Enfin, pour tous ces utilisateurs, la navigation dans le site peut être rendue laborieuse ou complexe en l'absence d'information d'orientation comme l'indication de la page active dans les menus de navigation ou la mise à disposition d'un fil d'Ariane.

## 2. Critère 12.9 : ⚠ Impact important :

**Rappel du critère : Dans chaque page web, la navigation ne doit pas contenir de piège au clavier. Cette règle est-elle respectée ?**

La combinaison ALT + flèche gauche nous permet de revenir à la page précédente et ALT flèche droite pour la suivant et ainsi de suite. Hors, cette navigation quoi qu'il arrive nous renvoie directement à la page d'accueil.

L'impact est très dépendant de la nature et du volume des problèmes rencontrés. Si l'absence d'un fil d'Ariane a un impact limité, l'absence de moyens de navigation alternatifs, le manque de cohérence visuelle des éléments de navigation et le déplacement des éléments de navigation d'une page à l'autre peuvent constituer de graves problèmes rendant la navigation laborieuse ou trop complexe.

## H. Autres recommandations

### 1. Non-conformités dérogées pour contenus en téléchargement en nombre important

Il peut être excessivement coûteux et donc déraisonnable de mettre en conformité un nombre important d'archives en téléchargement. Dans ce cas, une dérogation peut être faite pour les documents de plus de 2 ans. Cela ne vaut pas pour la production de nouveaux documents. J'attire votre attention sur l'accessibilité des documents numériques en téléchargement.

### 2. Non-conformités dérogées car associées à des outils tiers

Plusieurs non-conformités identifiées dans cette évaluation sont susceptibles de faire l'objet de dérogation. Si ces non-conformités ne sont pas de la responsabilité des outils tiers utilisés ou que vous avez la possibilité de les corriger, vous devez les corriger. Dans le cas où ces non-conformités seraient associées aux outils tiers et que vous n'avez aucun moyen de les corriger, nous vous recommandons de remonter les problématiques à leurs mainteneurs via les plateformes suivantes plutôt que de les ignorer :

Cela permettra de corriger ces problèmes d'accessibilité à l'échelle des nombreux sites utilisant ces outils.

### 3. Non-conformités dérogées car associées à des charges disproportionnées

Les exigences légales en matière d'accessibilité sont mises en œuvre dans la mesure où elles ne créent pas une charge disproportionnée pour l'organisme concerné. La charge disproportionnée est une dérogation invocable, au cas par cas, pour une fonctionnalité ou un contenu. La charge disproportionnée peut être invoquée lorsqu'il est raisonnablement impossible à l'organisme de rendre un contenu ou une fonctionnalité accessible, notamment dans le cas où la mise en accessibilité compromettrait la capacité de l'organisme à remplir sa mission de service public ou à réaliser ses objectifs économiques.

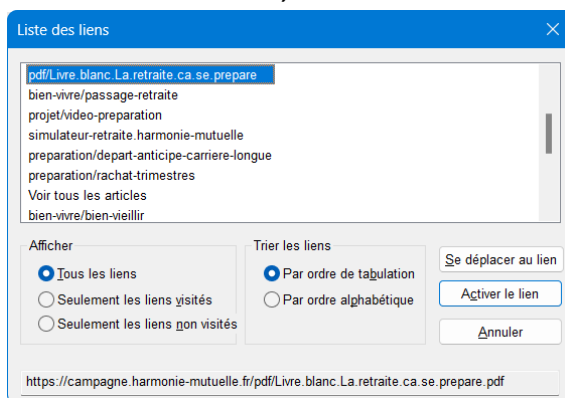
- Lien image ;



Figure 18 : image de décoration

Compte tenu que le sujet étant suffisamment explicite, l'image « Mon parcours avenir retraite » peut être considérée comme décorative.

- Liens externes sans noms accessibles ;



*Figure 19 : Liens externes*

- Absence de plan du site et de moteur de recherche ;

Étant donné que le site se comporte comme une suite logique de page étape après étape, il n'a pas jugé utile d'avoir un plan du site ni de moteur de recherche.

- Absence de lien d'évitement ou de d'accès rapide ;

Aux vues de l'enchaînement logique des pages et de sa facilité de navigation, un lien d'évitement ou un accès rapide peut être exempté.

### III. Conclusion

#### A. Priorisation des correctifs

Nous vous recommandons de prioriser vos correctifs en fonction des impacts pour les usagers et de la complexité technique des corrections nécessaires. Nous proposons donc le plan d'action suivant pour la mise en conformité de l'échantillon :

- Intégrer la page « Déclaration d'accessibilité » afin d'informer les usagers sur les problématiques actuelles du site (Aout 2024) ;
- Intégrer une description détaillées à l'image porteuse d'informations ([critère 1.6](#)) ;
- Corriger les informations données uniquement par la couleur ([critère 3.1](#)) ;
- Corriger le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan ([critère 3.2](#)) ;
- Corriger le contraste des couleurs utilisées dans les composants d'interface ou les éléments graphiques porteurs d'informations ([critère 3.3](#)) ;
- Corriger la pertinence du lien ([critère 6.1](#)) ;
- Corriger le code source généré ([critère 8.2](#)) ;
- Corriger la langue du document par défaut ([critère 8.4](#)) ;
- Corriger le contrôle de saisie du formulaire ([critère 11.11](#)) ;
- Corriger le fait d'avoir deux systèmes de navigation différents ([critère 12.1](#))
- Corriger la navigation afin de ne pas contenir de piège au clavier ([critère 12.9](#))

## B. Rappel des obligations d'affichage

Nous rappelons qu'il est obligatoire, conformément à la réglementation, de disposer d'une mention sur le niveau d'accessibilité ainsi que d'une page déclaration d'accessibilité. L'absence de publication de ces informations est passible d'une amende de 25 000 € par site et par an.

La page de déclaration d'accessibilité devra être intégrée sur le site, et devra proposer aux utilisateurs d'accéder à votre schéma pluriannuel de mise en accessibilité ainsi qu'à votre plan annuel. Ces documents ont pour objectif de décrire les actions mises en œuvre pour améliorer l'accessibilité de votre service. Vous pouvez trouver des informations complémentaires et des exemples dans le [guide sur le schéma pluriannuel du site Design Gouv](#).

La mention du niveau d'accessibilité est normée et doit être disponible sur toutes les pages. Nous vous recommandons d'intégrer un lien dirigeant vers la déclaration d'accessibilité dans le pied de page (à proximité des mentions légales par exemple) et mentionnant « Accessibilité : partiellement conforme ».